



COMMUNE DE  
SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2024

PROCES-VERBAL N° 02/2024

## SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| Introduction .....   | 3  |
| I. Approbation du procès-verbal de la séance dernière .....                      | 4  |
| II. AFFAIRES BUDGETAIRES .....   | 5  |
| Débat d'orientation budgétaire (DOB) .....                                       | 5  |
| III. AFFAIRE SCOLAIRE.....   | 10 |
| Renouvellement de la dérogation de la semaine de 4 jours aux écoles .....        | 10 |
| IV. INFORMATIONS DIVERSES .....  | 11 |
| A. Déclarations d'intention d'aliéner (DIA) et des décisions de préemption ..... | 11 |
| B. Informations diverses.....  | 12 |

## INTRODUCTION

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué le 8 février 2024, s'est réuni le **jeudi 15 février 2024 à 20 h 30 à la Mairie (Salle d'honneur)**, en session publique ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Il est ensuite procédé à l'appel nominal des élus :

- **PRESENTS : 20**

Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, André CHASTAN, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Thierry DUPONT, Elisabeth DEJEAN, Carine PERRIER, Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Jérôme MIRAT, Stéphane RAYNAUD.

- **EXCUSES et REPRESENTES : 4**

Denis LOUBRIAT (pouvoir donné à Alain LAPACHERIE),  
Sylvie POLOMACK (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE),  
Geoffrey GIBERT (pouvoir donné à Nathalie EL KEJJAOU),  
Brigitte NIRONI (pouvoir donné à Stéphane RAYNAUD).

**EXCUSES et NON REPRESENTES : 3**

Elisabeth GODIN-SAULIERE, Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

|             | Nombre de Conseillers     |
|-------------|---------------------------|
| En exercice | <b>27</b>                 |
| Quorum      | <b>14</b>                 |
| Présents    | <b>20</b>                 |
| Excusés     | <b>7</b>                  |
| Votants     | <b>24 dont 4 pouvoirs</b> |

Le quorum étant atteint, la séance du conseil est déclarée ouverte.

Monsieur LAPACHERIE indique au conseil que nous avons un petit ordre du jour mais il n'en est pas moins important.

En effet, ces orientations budgétaires sont pour nous le moment privilégié de discuter de l'évolution de la commune. Comme il a eu l'occasion de le rappeler à la commission des finances, il souhaite que nous restions sur les grandes orientations qui sont les nôtres depuis le début du mandat :

- la première, c'est la non augmentation des taux d'imposition et ce d'autant qu'avec le retour de l'inflation, les bases progressent,
- la maîtrise de charges de fonctionnement,
- l'augmentation du niveau des investissements,
- le recours à l'emprunt.

Monsieur FERRER, le conseiller aux décideurs locaux, qui remplace dans cette mission Monsieur CHAUVIERE, a pu participer à la commission des Finances. Il nous a expliqué que la commune était particulièrement bien gérée. Nous disposons de marges de manœuvre. Il nous a rappelé que l'auto financement gravitait autour du million d'euros. Dans sa présentation, ne figuraient ni les chiffres de l'année 2023, ni les perspectives 2024, où nous amorçons un changement de cap. Madame BORDEROLLE va développer tout cela dans un instant.

Monsieur LAPACHERIE donne lecture des pouvoirs et propose de désigner Madame OUMEDJKANE comme secrétaire de séance. Aucune objection.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Madame OUMEDJKANE Anne-Marie est élue secrétaire de séance.

Monsieur LAPACHERIE propose de passer immédiatement à l'ordre du jour.

## I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DERNIERE

Monsieur LAPACHERIE passe la parole à Madame OUMEDJKANE pour la lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2024.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par le Maire et la secrétaire de séance. Ce dernier sera publié sur le site de la commune la semaine prochaine.

## II. AFFAIRES BUDGETAIRES

### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

Monsieur LAPACHERIE laisse la parole à Madame BORDEROLLE.

Elle passe sur les éléments de contexte national et international : vous les connaissez. Il s'agit surtout du retour de l'inflation.

Quant à l'Etat, son niveau d'endettement est à un niveau record. Il reste cependant notre premier partenaire pour l'investissement.

On nous parle beaucoup de simplification, on va pourtant nous imposer, dans le compte administratif, de rédiger une annexe spécifique sur la transition écologique ! C'est un travail supplémentaire dont l'intérêt m'échappe.

Sur les éléments communaux, le passage à la M57 s'est fait sans difficultés. Elle ne portera pas de jugement sur la meilleure visibilité budgétaire... Le nouveau principe de fongibilité, qui permet au maire de faire des virements de crédits directement est un point positif.

Que va-t-il se passer en 2024 ?

- la commune va dépasser les 5 000 habitants, selon toute vraisemblance. Monsieur FERRER a indiqué que nous n'en tirerons aucun bénéfice.
- l'adhésion au syndicat mixte ouvert Corrèze Supervision qui va gérer et développer notre réseau de caméras. La commune fait partie du groupe de travail qui va fixer les contributions, la fourchette est comprise entre 18 000 euros et 30 000 euros. C'est un point à intégrer au budget et nous allons vite être fixés.
- le retour de la compétence ALSH. Cette affaire va être plus délicate à mettre en œuvre.

Actuellement le budget de l'ALSH de Larche géré par l'Agglo est de 230 000 euros. Dans la nouvelle organisation, la structure qui pourrait exercer cette compétence est le syndicat du collège. Ce sont les anciennes communes de la communauté de communes Vézère-Causse, qui vont recevoir de l'Agglo, l'attribution de compensation relative à ce retour de compétences. Pour nous, l'attribution de compensation serait de 50 000 euros qu'il faut intégrer en recettes mais aussi en dépenses puisque nous devons financer la structure qui va gérer l'ALSH. On nous verse une attribution de compensation calculée sur les recettes et les dépenses de 2022, et dont le montant sera fixe. Cela signifie donc que l'attribution de compensation va décrocher des charges réelles et nous savons en particulier que l'effectif de l'ALSH est sous dimensionné. Dans le groupe de travail, nous sommes partis sur le principe de faire ce transfert de compétences à effectif constant mais nous (commune de Saint-Pantaléon-de-Larche) allons devoir chercher un juste positionnement pour ne pas nuire au syndicat du collège et offrir un service aux familles. En effet, l'annexe de l'ALSH de Larche à Bernou offre 16 places alors que nous savons que la demande est largement supérieure. Donc, nous allons devoir

organiser notre garderie sur la journée entière et le faire dans toute la mesure du possible à effectif constant avec un budget neutre, elle l'espère.

2024 sera aussi une année avec un très haut niveau d'investissement, Madame BORDEROLLE souligne qu'elle va le développer plus loin.

Exercice 2023 :

Au niveau du personnel, avec l'ensemble des réorganisations, sur le service technique, administratif, manifestations et culture, nous avons revu la situation de 17 agents, 2 titularisations ont été engagées et 1 recrutement d'ATSEM a eu lieu.

L'année 2024 devrait être plus calme : pas de départ en retraite.

L'enjeu important est sur la garderie avec l'organisation de la pause méridienne. Elle en a fait elle-même une pour se rendre compte. Il est opportun d'avoir un renfort à temps partiel pour une organisation plus stable avec moins de tension. Donc une dépense de plus à intégrer.

Nous avons mis en œuvre les mesures anti-inflation prévues par le gouvernement : augmentation du point d'indice et versement de la nouvelle prime exceptionnelle mais sur un montant plus modeste, afin de dégager un volant financier pour recruter le poste à temps partiel sur la pause méridienne : la prime représente un total de plus de 14 000 euros.

Globalement, les charges de personnel augmentent mais finalement la hausse 2022/2023 est modérée : + 1%, ce qui représente 53% de la section de fonctionnement, peu ou prou le même pourcentage en 2021.

Notez, tout de même que nous aurons à assumer le plein effet de l'augmentation du point d'indice (sur un exercice complet), qui rejaillit sur la rémunération et sur les cotisations. Nous nous donnons une petite marge de manœuvre sur la ligne des contractuels pour faire face aux aléas de l'année.

Sur la fiscalité, nous le voyons dans le tableau, elle reste dynamique, la base de la taxe foncière progresse, l'exonération de taxe foncière se maintient, la taxe additionnelle aux droits de mutation présente une belle augmentation de 76 221 en 2020 à 118 137 en 2023, mais attention on peut craindre un effet retour avec la crise du marché immobilier.

Madame BORDEROLLE ne fera pas de commentaires supplémentaires sur la DGF qui est très en deçà de son niveau de 2020.

La dotation de solidarité rurale se conforte mais reste à un niveau relativement bas.

L'attribution de compensation de l'Agglo reste fixe, sous réserve de la dotation pour la reprise de compétence ALSH en 2024.

La taxe d'habitation et sa compensation sont bien sûr en phase d'extinction.

Nos produits se confortent : + 300 000 euros de 2020 à 2023.

L'essentiel est constitué par les droits et services péri scolaires.

Globalement, le tableau de synthèse page 15 montre que nous revenons au niveau de l'année 2020 avec 4 617 897 euros de recettes.

Nos dépenses de fonctionnement :

Elles sont sur la période 2018 / 2023 en hausse de 451 000 euros. Nous réussissons le petit exploit d'avoir des dépenses de fonctionnement 2023 inférieures à celles de 2022.

Nos dépenses de personnel apparaissent comme maîtrisées. Nos charges financières sont extrêmement faibles même si nous commençons à ré emprunter. Plus que jamais, il faut être rigoureux sur les chapitres 11 et 12.

Dans le détail, nous avons de bonnes surprises sur les dépenses en énergie, en carburant, alimentation. Par contre, nous avons de moins bonnes surprises sur la voirie : 48 000 euros inscrits pour 67 263 euros réalisés.

Par rapport au prévisionnel du budget, nous sommes en retrait sur le chapitre 11 et 12 mais en progression par rapport à l'an dernier. Les recettes propres sont quasiment stables. Sur l'exercice précédent, le résultat se conforte avec plus de 200 000 euros.

Attention néanmoins, à la baisse extrêmement importante du résultat reporté : - 478 000 euros (30%) qui pèsera sur le résultat de l'exercice 2024. En effet, en fonctionnement, notre résultat brut (Recettes – Dépenses) progresse, mais comme nous avons beaucoup plus à financer sur l'investissement, cela va se retrouver et cet investissement, justement est très ambitieux.

#### L'investissement

On affiche une consommation en baisse (56%) et des restes à réaliser substantiels à 1,5 millions. Dans ce 1,5 millions, il y a 100 000 euros pour la création du nouveau parking au stade étalé sur deux exercices mais 1,2 millions de reste à réaliser sur l'école.

Pourquoi ? parce qu'en 2023, nous avons fait le choix d'inscrire la totalité de l'enveloppe. Ce choix a été imposé par l'incapacité de l'équipe de maîtrise d'œuvre à ventiler les dépenses sur les deux exercices 2023/2024, en fonction du calendrier de réalisation. On se retrouve donc avec un reste à réaliser un peu important.

Pour le reste, le budget a été exécuté très largement.

Nous pouvons les mettre en perspective : nous avons un programme d'aménagement en centre bourg. Hors honoraires, nous sommes sur un montant de plus de 3,5 millions avec environ 5/6 tranches à définir.

Mais en fait, un PAB peut en cacher un autre : nous avons l'aménagement du carrefour du 11 novembre et de l'avenue Victor Hugo (à hauteur de 2 millions d'euros).

Nous avons l'avenue Alexis Jaubert, là aussi, c'est un PAB avec la coordination de l'ensemble des intervenants qui va être déterminante puisqu'il s'agit d'une route départementale en traverse. On peut d'ores et déjà se féliciter de l'action de la FDEE qui a lancé l'étude d'enfouissement de l'éclairage public et de l'électricité.

Il s'agit là de 3 dossiers à étudier et programmer compte tenu de leur montant considérable.

Madame BORDEROLLE range aux rayons des affaires classées le terrain synthétique, qui est programmé sur cet exercice. L'enjeu est d'obtenir l'ensemble des subventions espérées.

L'aménagement et la création de la voirie du lotissement Les Balcons d'Aquitaine : 2<sup>ème</sup> dotation à verser en 2024.

Les routes, 200 000 euros au budget prévisionnel et on sait qu'il va s'en rajouter.

Par contre, nous avons une belle et colossale hypothèque pour les années à venir : la berge de la Vézère à la Vergnassade, où nous sommes sur une situation délicate. Nous avons engagé des travaux de confortement et nous serons amenés à envisager d'autres investissements. Nous avons eu une première rencontre avec les services de l'Agglo pour la voie verte. Il va falloir que le bureau d'études mette les choses en perspective.

Nous avons une liste d'investissement pour 2024 très ambitieuse. Vous l'avez sous les yeux :

- 2,2 millions en opérations nouvelles.
- 3,7 millions d'euros avec les restes à réaliser.

Ce qui équivaut au programme de 2023. Nous sommes sur un rythme très soutenu.

La dette : quelle dette ?

C'est notre point fort, vous le savez tous, nous avons là une marge de manœuvre.

A ce stade, nous avons un budget primitif 2024 compris entre 9,5 millions et 10 millions d'euros avec une section de fonctionnement à 5,75 millions.

Au stade des orientations budgétaires, ces chiffres sont bien sur provisoires.

Comme d'habitude, nous avons volontairement sous-estimé le produit fiscal. Nous n'impactons pas la hausse des bases fiscales annoncées à 3,9 %.

Nous sommes ambitieux sur les dépenses de fonctionnement. Nous envisageons une progression de + 1% très inférieure à l'inflation donc en fait en baisse. Cela va être un challenge. L'objectif est de dégager un résultat de 1,7 millions (Recettes – Dépenses).

La totalité de la section d'investissements devrait faire 4,13 millions d'euros soit 4 fois notre auto financement. Parmi les recettes d'investissement, le FCTVA reste stable, la taxe d'aménagement pour 100 00 euros. Nous prévoyons 50 000 euros de subventions, qui correspondent au montant des arrêtés réceptionnés.

Nous devrions en avoir plus, en particulier pour financer le terrain synthétique. Les amortissements sont évalués à plus de 540 000 euros. Le besoin de financement de la section d'investissement est de 1,1 million d'euros.

Nous ferons comme l'an dernier, à savoir une section qui s'équilibre avec environ 724 000 euros de prélèvement sur la section de fonctionnement et 700 00 euros d'emprunt prévisionnel.

Ces éléments sont à modérer par rapport au retour de subventions et par rapport aux réalisations effectives sur la section d'investissement.

Mais, il faut être clair : il ne sera pas possible de maintenir un niveau d'investissement aussi élevé dans les années futures.

L'excédent reporté baissera de 1,8 millions à 1,3 millions, on peut se retrouver sur un schéma où la réserve financière tomberait fin 2024 à 700 000 euros, ce qui commence à être peu, (surtout avec des affaires comme La Vergnassade).

Madame BORDEROLLE compte donc fermement sur une limitation des dépenses de fonctionnement à +1%. C'est le challenge qui nous attend pour 2024 !



Monsieur LAPACHERIE souligne que la commune, comme vous avez pu le constater, investit pour la population et agit aussi bien pour les jeunes et les moins jeunes.

Monsieur LAPACHERIE soumet au débat.

DÉBAT :

*Monsieur ISELIN demande des informations complémentaires concernant la compensation d'exonération de la taxe foncière.*

*Monsieur BOUDY s'interroge sur l'ALSH et demande est-ce que l'on est sûr que chaque commune jouera le jeu en reversant sa compensation financière ?*

*Monsieur LAPACHERIE souligne qu'on n'est pas sûr mais on fait tout pour.*

*Madame BORDEROLLE rajoute que les Terrassonnais participeront et nous sommes en discussion avec d'autres avec une inscription différenciée avec priorité aux familles du syndicat. Il va falloir aussi avoir un logiciel, celui de l'Agglo n'est pas au top et il faudrait un produit adapté.*

**Délibération n° 2024.034**

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil,

- après avoir pris connaissance du rapport d'orientation budgétaire 2024 présenté par Madame BORDEROLLE, adjointe aux Finances.
- après avoir entendu les précisions et explications fournies par l'adjointe à la demande des membres de l'Assemblée,
- après en avoir délibéré,

**VOTE le rapport présenté au titre du débat public sur les orientations budgétaires de la Commune pour 2024.**

| <b>VOTE</b>                      |                |
|----------------------------------|----------------|
| <b>Délibération adoptée avec</b> |                |
| <b>POUR</b>                      | <b>24 voix</b> |
| <b>CONTRE</b>                    | <b>0 voix</b>  |
| <b>ABSTENTION</b>                | <b>0 voix</b>  |

### III. AFFAIRE SCOLAIRE

#### RENOUVELLEMENT DE LA DEROGATION DE LA SEMAINE DE 4 JOURS AUX ECOLES

Monsieur LAPACHERIE souligne qu'il s'agit de délibérer pour conserver notre situation dérogatoire qui nous va bien.

Il laisse la parole à Monsieur CENDRA-TERRASSA qui explique qu'il s'agit de renouveler la dérogation de la semaine de 4 jours dès la rentrée 2024 avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées par semaine.

Monsieur LAPACHERIE soumet au débat.

DÉBAT : Pas de question.

#### Délibération n° 2024.035

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu l'avis favorable unanime des 3 conseils d'école (Primaire Bernou du 13 février 2024, Maternelle Bourg du 12 février 2024 et Élémentaire Bourg du 13 février 2024 pour le maintien à la semaine de 4 jours pour la rentrée de septembre 2024 ;

Considérant que depuis la rentrée 2018, les écoles de St-Pantaléon-de-Larche sont sous le système dérogatoire de 4 jours par semaine ;

Considérant que cette organisation apporte toute satisfaction ;

Le Conseil municipal :

- **EMET un avis favorable au maintien à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2024.**
- **SOLLICITE le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Corrèze, pour le renouvellement de la dérogation de la semaine de 4 jours dès la rentrée 2024 avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées par semaine, en fixant la semaine scolaire comme suit :**
  - **Ecole Maternelle et Élémentaire Raymond Raoul Blusson du Bourg : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h45 – 12h00 / 13h45 – 16h30 ;**
  - **Ecole Primaire François Delbary de Bernou : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 9h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30.**

| VOTE                      |                |
|---------------------------|----------------|
| Délibération adoptée avec |                |
| <b>POUR</b>               | <b>24 voix</b> |
| <b>CONTRE</b>             | <b>0 voix</b>  |
| <b>ABSTENTION</b>         | <b>0 voix</b>  |

## IV. INFORMATIONS DIVERSES

### A. DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA) ET DES DECISIONS DE PREEMPTION

| N° | date  | Réf cadastrale   | Adresse bien               | Notaire                               |
|----|-------|--|----------------------------|---------------------------------------|
| 05 | 16/01 | BB 67  | 128, av JB Galandy         | Me ROSE-BROUSSEAUD<br>24120 TERRASSON |
| 06 | 19/01 | AX 800   | Le Crouzet                 | Me MOLES<br>19600 LARCHE              |
| 07 | 22/01 | AP 238   | 27, chemin de Lavarde      | Me MOLES<br>19600 LARCHE              |
| 08 | 23/01 | AW 494   | 150 allée des Peupliers    | Me MONTAGUT<br>19600 LARCHE           |
| 09 | 26/01 | AX 492<br>AX 483<br>AX 496<br>AX 487<br>AX 105<br>AX 494 | Le Crouzet<br>Combe Baysse | Me SAGEAU<br>19550 LAPLEAU            |
| 10 | 0602  | ZA 221   | 130, ch. de la Galive      | Me FABRE<br>19100 BRIVE               |

## B. INFORMATIONS DIVERSES

- Distribution du flash programmée au cours de la semaine du 19/02/2024 au 23/02/2024 avec le plan.
- Point sur le recensement par Madame BORDEROLLE : elle indique qu'à ce jour, 5 060 personnes recensées représentant un taux de 97,5%. Equipe de recensement excellente.
- Point sur les subventions aux associations par Monsieur PAROUTOT.
- Point sur les moustiques tiges par Madame BORDEROLLE : reprise de la communication avec les supports mis à disposition par l'ARS, dès le début du mois de mars et notamment la vidéo tournée il y a quelques semaines.
- Flyer avec rappel des prochaines manifestations de la médiathèque.
- Commémoration du 30 mars 2024 « Rafle de Larche » : 80<sup>ème</sup> anniversaire / dépôt de gerbe au nom de conseil municipal.

Séance levée à 21 h 35

Approuvé en séance du Conseil Municipal en date du 21 mars 2024

Le Maire,  
Alain LAPACHERIE



La secrétaire de séance,  
Anne-Marie CUMÉDRANE

